

# MAIRIE DE SEUGY

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 AOÛT 2015

L'an deux mil quinze, le treize Août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame EULLER Geneviève, Maire.

**Présents :** Mme Euler, Mme Gehan, Mr Gehan, Mr Alati, Mr Cahour, Mme Savy, Mr Pasquet.

**Pouvoir :** Valérie Delplace à Mr Alati

**Absents :** Mr Leclaire, Mme Collard, Mr Cochet, Mr Chiriac, Mme Cocaud, Mr Gaugain, Mme Valin.

**Secrétaire :** Mr Cahour.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 10/08/2015

Ouverture de la séance à 20H30

### **Approbation à l'unanimité du compte rendu du 26 juin 2015**

Le Conseil Municipal réuni le 07 Août 2015, n'ayant pas obtenu le quorum, l'ordre du jour a été reporté ce 13 août 2015. Approuvé à l'unanimité.

Madame Euler demande aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le planning des travaux. Accepté à l'unanimité.

### **Agrandissement du cimetière**

Mme Euler nous fait part du courrier du propriétaire de la parcelle 1089 concernant l'emplacement réservé N°3 pour l'agrandissement du cimetière figurant au PLU pour une superficie de 750 m<sup>2</sup>.

Il nous demande de procéder à une modification du tracé de la parcelle à céder.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette modification et décide de s'en tenir au plan prévu initialement et conformément au PLU.

Réponse sera faite au propriétaire après avoir pris conseil auprès des autorités compétentes.

### **Décision modificative n°2**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 comme suit :

#### **Dépense investissement**

2183 Matériel de bureau et informatique : - 6 000 €

2051 Logiciel dématérialisation: + 6 000 €

### **Modification du planning des travaux**

Compte tenu du fait que les travaux d'assainissement eaux pluviales de la place de l'église sont subordonnés à une étude globale sur la gestion des eaux de ruissellement de la commune à la

demande du département, condition nécessaire à l'attribution éventuelle des subventions, le projet ne peut être mis en œuvre à l'heure actuelle.

Madame le Maire propose, afin de réaliser les projets prévus pour la durée du mandat, de mettre en œuvre les projets d'enfouissement de réseaux de la ruelle Eluy ainsi que les réfections de chaussées ruelle Eluy et rue de la chapelle, et ce dans les meilleurs délais.

Accepté à l'unanimité.

**Divers**

Madame Euller nous fait part de travaux réalisés par un particulier sur la parcelle 422.

Séance levée à 21 h 45.

Seugy, le 25 août 2015  
Le Maire, Geneviève EULLER